

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la
Propriété Intellectuelle
Bureau international



(43) Date de la publication internationale
5 décembre 2013 (05.12.2013)

WIPO | PCT

(10) Numéro de publication internationale
WO 2013/178965 A3

- (51) Classification internationale des brevets :
A61Q 19/08 (2006.01) A61K 8/99 (2006.01)
A61K 8/97 (2006.01)
- (21) Numéro de la demande internationale :
PCT/FR2013/051241
- (22) Date de dépôt international :
31 mai 2013 (31.05.2013)
- (25) Langue de dépôt : français
- (26) Langue de publication : français
- (30) Données relatives à la priorité :
12 55085 1 juin 2012 (01.06.2012) FR
- (71) Déposant : SOCIETE INDUSTRIELLE LIMOUSINE
D'APPLICATION BIOLOGIQUE [FR/FR]; Lieu dit
Madrias, F-19130 Objat (FR).
- (72) Inventeur : PAUFIQUE, Jean; Route de Ceyrat, F-19130
Objat (FR).
- (74) Mandataire : CENATIEMPO, Julie; AQUINOV, Allée
de la Forestière, F-33750 Beychac et Caillau (FR).
- (81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre
de protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM,
AO, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BN, BR, BW, BY,
BZ, CA, CH, CL, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM,

DO, DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, GT,
HN, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KN, KP, KR,
KZ, LA, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LY, MA, MD, ME,
MG, MK, MN, MW, MX, MY, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ,
OM, PA, PE, PG, PH, PL, PT, QA, RO, RS, RU, RW, SC,
SD, SE, SG, SK, SL, SM, ST, SV, SY, TH, TJ, TM, TN,
TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, ZA, ZM, ZW.

(84) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre
de protection régionale disponible) : ARIPO (BW, GH,
GM, KE, LR, LS, MW, MZ, NA, RW, SD, SL, SZ, TZ,
UG, ZM, ZW), eurasiatique (AM, AZ, BY, KG, KZ, RU, TJ,
TM), européen (AL, AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK,
EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV,
MC, MK, MT, NL, NO, PL, PT, RO, RS, SE, SI, SK, SM,
TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW,
KM, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

Publiée :

- avec rapport de recherche internationale (Art. 21(3))
- avant l'expiration du délai prévu pour la modification des revendications, sera republiée si des modifications sont reçues (règle 48.2.h))

(88) Date de publication du rapport de recherche internationale :

15 janvier 2015



WO 2013/178965 A3

(54) Title : ACTIVE INGREDIENTS ACTIVATING MITOPHAGY IN SKIN CELLS AND USE OF SAME FOR IMPROVING SKIN CONDITION

(54) Titre : PRINCIPES ACTIFS ACTIVEURS DE LA MITOPHAGIE DES CELLULES CUTANÉES ET UTILISATION POUR AMÉLIORER L'ÉTAT DE LA PEAU

(57) Abstract : The invention concerns the use, in a cosmetic composition, of an effective quantity of at least one activator of mitophagy in skin cells as an active cosmetic ingredient. The invention also concerns cosmetic compositions comprising at least one activator of mitophagy in skin cells as an active cosmetic ingredient, and a cosmetic method for detoxifying the skin and/or preventing or combating skin ageing.

(57) Abrégé : L'objet de l'invention est l'utilisation dans une composition cosmétique d'une quantité efficace d'au moins un activateur de la mitophagie des cellules cutanées comme principe actif cosmétique. L'invention concerne également des compositions cosmétiques comprenant au moins un activateur de la mitophagie des cellules cutanées comme principe actif cosmétique, et un procédé cosmétique pour détoxifier la peau et/ou pour prévenir ou lutter contre le vieillissement cutané.

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No
PCT/FR2013/051241

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER
INV. A61Q19/08 A61K8/97 A61K8/99
ADD.
According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

B. FIELDS SEARCHED
Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)
A61Q A61K
Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practicable, search terms used)
EPO-Internal, WPI Data, BIOSIS, Sequence Search, EMBASE, EMBL, INSPEC, CHEM ABS Data, SCISEARCH

C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT		
Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
X	US 2003/165456 A1 (DUFFY JOHN [US] ET AL) 4 September 2003 (2003-09-04) paragraph [0005] paragraph [0025] - paragraph [0033]; table 1 paragraphs [0041], [0042] -----	1-6,9-12
X	DATABASE GNPD [Online] MINTEL; November 2008 (2008-11), "Renewing Day Cream SPF 15", XP002697685, Database accession no. 1001814 the whole document ----- -/--	1-6,9, 11,12

Further documents are listed in the continuation of Box C. See patent family annex.

* Special categories of cited documents :

"A" document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance	"T" later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention
"E" earlier application or patent but published on or after the international filing date	"X" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone
"L" document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)	"Y" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art
"O" document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means	"&" document member of the same patent family
"P" document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed	

Date of the actual completion of the international search 28 April 2014	Date of mailing of the international search report 01/12/2014
--	--

Name and mailing address of the ISA/ European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Fax: (+31-70) 340-3016	Authorized officer Steffen, Pierre
--	---

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No
PCT/FR2013/051241

C(Continuation). DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT		
Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
X	DATABASE GNPD [Online] MINTEL; March 2002 (2002-03), "Forte 25+ Cream", XP002697686, Database accession no. 139750 the whole document	1-6,9, 11,12
A	----- FR 2 958 848 A1 (ISP INVESTMENTS INC [US]) 21 October 2011 (2011-10-21) page 1, line 1 - line 7 page 2, line 19 - page 6, line 26; claims; examples 1,3-5	1-6,9-12
A	----- CH 700 735 B1 (LABO COSPROPHAR AG [CH]) 15 October 2010 (2010-10-15) paragraph [0001] - paragraph [0005] paragraph [0014] - paragraph [0054] paragraph [0094] - paragraph [0104]; examples	1-6,9-12
A	----- EP 2 431 356 A1 (EXSYMOL SA [MC]) 21 March 2012 (2012-03-21) pages 2-4; examples 1, 2 (Test 3)	1-6,9-12
A	----- DATABASE GNPD [Online] MINTEL; July 2011 (2011-07), "Soothing face balm", XP002697687, Database accession no. 1599612 the whole document	1-6,9-12

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International application No PCT/FR2013/051241

Patent document cited in search report	Publication date	Patent family member(s)	Publication date
US 2003165456	A1	04-09-2003	NONE
FR 2958848	A1	21-10-2011	NONE
CH 700735	B1	15-10-2010	CH 700735 B1 15-10-2010
		WO 2011113785 A2	22-09-2011
EP 2431356	A1	21-03-2012	EP 2431356 A1 21-03-2012
		ES 2445322 T3	03-03-2014
		FR 2964967 A1	23-03-2012
		PT 2431356 E	17-02-2014
		SI 2431356 T1	31-03-2014
		US 2012070394 A1	22-03-2012

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale n°

PCT/FR2013/051241

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE INV. A61Q19/08 A61K8/97 A61K8/99 ADD.				
Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB				
B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement) A61Q A61K				
Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche				
Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si cela est réalisable, termes de recherche utilisés) EPO-Internal, WPI Data, BIOSIS, Sequence Search, EMBASE, EMBL, INSPEC, CHEM ABS Data, SCISEARCH				
C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS				
Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées		
X	US 2003/165456 A1 (DUFFY JOHN [US] ET AL) 4 septembre 2003 (2003-09-04) alinéa [0005] alinéa [0025] - alinéa [0033]; tableau 1 alinéas [0041], [0042]	1-6,9-12		
X	----- DATABASE GNPD [Online] MINTEL; novembre 2008 (2008-11), "Renewing Day Cream SPF 15", XP002697685, Database accession no. 1001814 le document en entier -----	1-6,9, 11,12		
	-/--			
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;"><input checked="" type="checkbox"/> Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents</td> <td style="width: 50%; border: none;"><input checked="" type="checkbox"/> Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe</td> </tr> </table>			<input checked="" type="checkbox"/> Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents	<input checked="" type="checkbox"/> Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe
<input checked="" type="checkbox"/> Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents	<input checked="" type="checkbox"/> Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe			
* Catégories spéciales de documents cités:				
"A" document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent "E" document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date "L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée) "O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens "P" document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée	"T" document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention "X" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément "Y" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier "&" document qui fait partie de la même famille de brevets			
Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée <p style="text-align: center; font-size: 1.2em;">28 avril 2014</p>	Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale <p style="text-align: center; font-size: 1.2em;">01/12/2014</p>			
Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Fax: (+31-70) 340-3016	Fonctionnaire autorisé <p style="text-align: center; font-size: 1.2em;">Steffen, Pierre</p>			

Cadre n° II Observations - lorsqu'il a été estimé que certaines revendications ne pouvaient pas faire l'objet d'une recherche (suite du point 2 de la première feuille)

Le rapport de recherche internationale n'a pas été établi en ce qui concerne certaines revendications conformément à l'article 17.2)a) pour les raisons suivantes :

1. Les revendications n^{os} se rapportent à un objet à l'égard duquel l'administration chargée de la recherche internationale n'est pas tenue de procéder à la recherche, à savoir :

2. Les revendications n^{os} parce qu'elles se rapportent à des parties de la demande internationale qui ne remplissent pas suffisamment les conditions prescrites pour qu'une recherche significative puisse être effectuée, en particulier :

3. Les revendications n^{os} parce qu'elles sont des revendications dépendantes et ne sont pas rédigées conformément aux dispositions de la deuxième et de la troisième phrases de la règle 6.4.a).

Cadre n° III Observations - lorsqu'il y a absence d'unité de l'invention (suite du point 3 de la première feuille)

L'administration chargée de la recherche internationale a trouvé plusieurs inventions dans la demande internationale, à savoir:

voir feuille supplémentaire

1. Comme toutes les taxes additionnelles exigées ont été payées dans les délais par le déposant, le présent rapport de recherche internationale porte sur toutes les revendications pouvant faire l'objet d'une recherche.

2. Comme toutes les revendications qui se prêtent à la recherche ont pu faire l'objet de cette recherche sans effort particulier justifiant des taxes additionnelles, l'administration chargée de la recherche internationale n'a sollicité le paiement d'aucunes taxes de cette nature.

3. Comme une partie seulement des taxes additionnelles demandées a été payée dans les délais par le déposant, le présent rapport de recherche internationale ne porte que sur les revendications pour lesquelles les taxes ont été payées, à savoir les revendications n^{os}:

4. Aucune taxes additionnelles demandées n'ont été payées dans les délais par le déposant. En conséquence, le présent rapport de recherche internationale ne porte que sur l'invention mentionnée en premier lieu dans les revendications; elle est couverte par les revendications n^{os}:
1-6, 9-12(toutes en partie)

- Remarque quant à la réserve**
- Les taxes additionnelles étaient accompagnées d'une réserve de la part du déposant et, le cas échéant, du paiement de la taxe de réserve.
 - Les taxes additionnelles étaient accompagnées d'une réserve de la part du déposant mais la taxe de réserve n'a pas été payée dans le délai prescrit dans l'invitation.
 - Le paiement des taxes additionnelles n'était assorti d'aucune réserve.

C(suite). DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
X	<p>DATABASE GNPD [Online] MINTEL; mars 2002 (2002-03), "Forte 25+ Cream", XP002697686, Database accession no. 139750 le document en entier</p> <p style="text-align: center;">-----</p>	1-6,9, 11,12
A	<p>FR 2 958 848 A1 (ISP INVESTMENTS INC [US]) 21 octobre 2011 (2011-10-21) page 1, ligne 1 - ligne 7 page 2, ligne 19 - page 6, ligne 26; revendications; exemples 1,3-5</p> <p style="text-align: center;">-----</p>	1-6,9-12
A	<p>CH 700 735 B1 (LABO COSPROPHAR AG [CH]) 15 octobre 2010 (2010-10-15) alinéa [0001] - alinéa [0005] alinéa [0014] - alinéa [0054] alinéa [0094] - alinéa [0104]; exemples</p> <p style="text-align: center;">-----</p>	1-6,9-12
A	<p>EP 2 431 356 A1 (EXSYMOL SA [MC]) 21 mars 2012 (2012-03-21) pages 2-4; exemples 1, 2 (Test 3)</p> <p style="text-align: center;">-----</p>	1-6,9-12
A	<p>DATABASE GNPD [Online] MINTEL; juillet 2011 (2011-07), "Soothing face balm", XP002697687, Database accession no. 1599612 le document en entier</p> <p style="text-align: center;">-----</p>	1-6,9-12

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande internationale n°

PCT/FR2013/051241

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2003165456	A1	04-09-2003	AUCUN
FR 2958848	A1	21-10-2011	AUCUN
CH 700735	B1	15-10-2010	CH 700735 B1 15-10-2010 WO 2011113785 A2 22-09-2011
EP 2431356	A1	21-03-2012	EP 2431356 A1 21-03-2012 ES 2445322 T3 03-03-2014 FR 2964967 A1 23-03-2012 PT 2431356 E 17-02-2014 SI 2431356 T1 31-03-2014 US 2012070394 A1 22-03-2012

SUITE DES RENSEIGNEMENTS INDIQUES SUR PCT/ISA/ 210

L'administration chargée de la recherche internationale a trouvé plusieurs (groupes d') inventions dans la demande internationale, à savoir:

1. revendications: 1-6, 9-12(toutes en partie)

Principe actif activateur de mitophagie des cellules cutanées comme principe actif cosmétique/pharmaceutique destiné à améliorer l'état de la peau et notamment à détoxifier la peau et/ou prévenir ou lutter contre le vieillissement cutané; en plus d'autres spécifications du principe actif, notamment issu d'une plante, d'une algue ou d'un levure; en plus des compositions comprenant et des procédés cosmétiques mettant en oeuvre ledit principe actif, notamment dans des quantités de 0,1 à 10 % par poids de la composition, caractérisé en ce que le principe actif est issu de *Helianthus annuus* (tournesol).

2. revendications: 1-6, 9-12(toutes en partie)

Principe actif activateur de mitophagie des cellules cutanées comme principe actif cosmétique/pharmaceutique destiné à améliorer l'état de la peau et notamment à détoxifier la peau et/ou prévenir ou lutter contre le vieillissement cutané; en plus d'autres spécifications du principe actif, notamment issu d'une plante, d'une algue ou d'un levure; en plus des compositions comprenant et des procédés cosmétiques mettant en oeuvre ledit principe actif, notamment dans des quantités de 0,1 à 10 % par poids de la composition, caractérisé en ce que le principe actif est issu de *Ceratonia siliqua*.

3. revendications: 1-6, 9-12(toutes en partie)

Principe actif activateur de mitophagie des cellules cutanées comme principe actif cosmétique/pharmaceutique destiné à améliorer l'état de la peau et notamment à détoxifier la peau et/ou prévenir ou lutter contre le vieillissement cutané; en plus d'autres spécifications du principe actif, notamment issu d'une plante, d'une algue ou d'un levure; en plus des compositions comprenant et des procédés cosmétiques mettant en oeuvre ledit principe actif, notamment dans des quantités de 0,1 à 10 % par poids de la composition, caractérisé en ce que le principe actif est issu de *Nigella sativa*.

4. revendications: 1-6, 9-12(toutes en partie)

Principe actif activateur de mitophagie des cellules

SUITE DES RENSEIGNEMENTS INDIQUES SUR PCT/ISA/ 210

cutanées comme principe actif cosmétique/pharmaceutique destiné à améliorer l'état de la peau et notamment à détoxifier la peau et/ou prévenir ou lutter contre le vieillissement cutané; en plus d'autres spécifications du principe actif, notamment issu d'une plante, d'une algue ou d'un levure; en plus des compositions comprenant et des procédés cosmétiques mettant en oeuvre ledit principe actif, notamment dans des quantités de 0,1 à 10 % par poids de la composition, caractérisé en ce que le principe actif est issu de Withania somnifera.

5. revendications: 1-6, 9-12(toutes en partie)

Principe actif activateur de mitophagie des cellules cutanées comme principe actif cosmétique/pharmaceutique destiné à améliorer l'état de la peau et notamment à détoxifier la peau et/ou prévenir ou lutter contre le vieillissement cutané; en plus d'autres spécifications du principe actif, notamment issu d'une plante, d'une algue ou d'un levure; en plus des compositions comprenant et des procédés cosmétiques mettant en oeuvre ledit principe actif, notamment dans des quantités de 0,1 à 10 % par poids de la composition, caractérisé en ce que le principe actif est issu de Secale cereale.

6. revendications: 1-6, 9-12(toutes en partie)

Principe actif activateur de mitophagie des cellules cutanées comme principe actif cosmétique/pharmaceutique destiné à améliorer l'état de la peau et notamment à détoxifier la peau et/ou prévenir ou lutter contre le vieillissement cutané; en plus d'autres spécifications du principe actif, notamment issu d'une plante, d'une algue ou d'un levure; en plus des compositions comprenant et des procédés cosmétiques mettant en oeuvre ledit principe actif, notamment dans des quantités de 0,1 à 10 % par poids de la composition, caractérisé en ce que le principe actif est issu de Sesamum indicum.

7. revendications: 1-6, 9-12(toutes en partie)

Principe actif activateur de mitophagie des cellules cutanées comme principe actif cosmétique/pharmaceutique destiné à améliorer l'état de la peau et notamment à détoxifier la peau et/ou prévenir ou lutter contre le vieillissement cutané; en plus d'autres spécifications du principe actif, notamment issu d'une plante, d'une algue ou d'un levure; en plus des compositions comprenant et des procédés cosmétiques mettant en oeuvre ledit principe actif,

SUITE DES RENSEIGNEMENTS INDIQUES SUR PCT/ISA/ 210

notamment dans des quantités de 0,1 à 10 % par poids de la composition,
caractérisé en ce que le principe actif est issu de
Ophiopogon japonicus.

8. revendications: 1-6, 9-12(toutes en partie)

Principe actif activateur de mitophagie des cellules cutanées comme principe actif cosmétique/pharmaceutique destiné à améliorer l'état de la peau et notamment à détoxifier la peau et/ou prévenir ou lutter contre le vieillissement cutané; en plus d'autres spécifications du principe actif, notamment issu d'une plante, d'une algue ou d'un levure; en plus des compositions comprenant et des procédés cosmétiques mettant en oeuvre ledit principe actif, notamment dans des quantités de 0,1 à 10 % par poids de la composition,
caractérisé en ce que le principe actif est issu de *Alisma plantago-aquatica*.

9. revendications: 1-6, 9-12(toutes en partie)

Principe actif activateur de mitophagie des cellules cutanées comme principe actif cosmétique/pharmaceutique destiné à améliorer l'état de la peau et notamment à détoxifier la peau et/ou prévenir ou lutter contre le vieillissement cutané; en plus d'autres spécifications du principe actif, notamment issu d'une plante, d'une algue ou d'un levure; en plus des compositions comprenant et des procédés cosmétiques mettant en oeuvre ledit principe actif, notamment dans des quantités de 0,1 à 10 % par poids de la composition,
caractérisé en ce que le principe actif est issu de *Oryza sativa* (riz).

10. revendications: 1-6, 9-12(toutes en partie)

Principe actif activateur de mitophagie des cellules cutanées comme principe actif cosmétique/pharmaceutique destiné à améliorer l'état de la peau et notamment à détoxifier la peau et/ou prévenir ou lutter contre le vieillissement cutané; en plus d'autres spécifications du principe actif, notamment issu d'une plante, d'une algue ou d'un levure; en plus des compositions comprenant et des procédés cosmétiques mettant en oeuvre ledit principe actif, notamment dans des quantités de 0,1 à 10 % par poids de la composition,
caractérisé en ce que le principe actif est issu de *Tropaeolum majus*.

11. revendications: 1-6, 9-12(toutes en partie)

SUITE DES RENSEIGNEMENTS INDIQUES SUR PCT/ISA/ 210

Principe actif activateur de mitophagie des cellules cutanées comme principe actif cosmétique/pharmaceutique destiné à améliorer l'état de la peau et notamment à détoxifier la peau et/ou prévenir ou lutter contre le vieillissement cutané; en plus d'autres spécifications du principe actif, notamment issu d'une plante, d'une algue ou d'un levure; en plus des compositions comprenant et des procédés cosmétiques mettant en oeuvre ledit principe actif, notamment dans des quantités de 0,1 à 10 % par poids de la composition, caractérisé en ce que le principe actif est issu de *Chichorium intybus*.

12. revendications: 1-6, 9-12(toutes en partie)

Principe actif activateur de mitophagie des cellules cutanées comme principe actif cosmétique/pharmaceutique destiné à améliorer l'état de la peau et notamment à détoxifier la peau et/ou prévenir ou lutter contre le vieillissement cutané; en plus d'autres spécifications du principe actif, notamment issu d'une plante, d'une algue ou d'un levure; en plus des compositions comprenant et des procédés cosmétiques mettant en oeuvre ledit principe actif, notamment dans des quantités de 0,1 à 10 % par poids de la composition, caractérisé en ce que le principe actif est issu de *Prunus persica*.

13. revendications: 1-6, 9-12(toutes en partie)

Principe actif activateur de mitophagie des cellules cutanées comme principe actif cosmétique/pharmaceutique destiné à améliorer l'état de la peau et notamment à détoxifier la peau et/ou prévenir ou lutter contre le vieillissement cutané; en plus d'autres spécifications du principe actif, notamment issu d'une plante, d'une algue ou d'un levure; en plus des compositions comprenant et des procédés cosmétiques mettant en oeuvre ledit principe actif, notamment dans des quantités de 0,1 à 10 % par poids de la composition, caractérisé en ce que le principe actif est issu de *Verbena officinalis*.

14. revendications: 1-6, 9-12(toutes en partie)

Principe actif activateur de mitophagie des cellules cutanées comme principe actif cosmétique/pharmaceutique destiné à améliorer l'état de la peau et notamment à détoxifier la peau et/ou prévenir ou lutter contre le vieillissement cutané; en plus d'autres spécifications du principe actif, notamment issu d'une plante, d'une algue ou

SUITE DES RENSEIGNEMENTS INDIQUES SUR PCT/ISA/ 210

d'un levure; en plus des compositions comprenant et des procédés cosmétiques mettant en oeuvre ledit principe actif, notamment dans des quantités de 0,1 à 10 % par poids de la composition, caractérisé en ce que le principe actif est issu de *Panicum miliaceum*.

15. revendications: 1-6, 9-12(toutes en partie)

Principe actif activateur de mitophagie des cellules cutanées comme principe actif cosmétique/pharmaceutique destiné à améliorer l'état de la peau et notamment à détoxifier la peau et/ou prévenir ou lutter contre le vieillissement cutané; en plus d'autres spécifications du principe actif, notamment issu d'une plante, d'une algue ou d'un levure; en plus des compositions comprenant et des procédés cosmétiques mettant en oeuvre ledit principe actif, notamment dans des quantités de 0,1 à 10 % par poids de la composition, caractérisé en ce que le principe actif est issu de *Rosa canina*.

16. revendications: 1-6, 9-12(toutes en partie)

Principe actif activateur de mitophagie des cellules cutanées comme principe actif cosmétique/pharmaceutique destiné à améliorer l'état de la peau et notamment à détoxifier la peau et/ou prévenir ou lutter contre le vieillissement cutané; en plus d'autres spécifications du principe actif, notamment issu d'une plante, d'une algue ou d'un levure; en plus des compositions comprenant et des procédés cosmétiques mettant en oeuvre ledit principe actif, notamment dans des quantités de 0,1 à 10 % par poids de la composition, caractérisé en ce que le principe actif est issu de *Camelina sativa*.

17. revendications: 1-6, 9-12(toutes en partie)

Principe actif activateur de mitophagie des cellules cutanées comme principe actif cosmétique/pharmaceutique destiné à améliorer l'état de la peau et notamment à détoxifier la peau et/ou prévenir ou lutter contre le vieillissement cutané; en plus d'autres spécifications du principe actif, notamment issu d'une plante, d'une algue ou d'un levure; en plus des compositions comprenant et des procédés cosmétiques mettant en oeuvre ledit principe actif, notamment dans des quantités de 0,1 à 10 % par poids de la composition, caractérisé en ce que le principe actif est issu de *Phaseolus vulgaris*.

SUITE DES RENSEIGNEMENTS INDIQUES SUR PCT/ISA/ 210

18. revendications: 1-5, 7, 9-12(toutes en partie)

Principe actif activateur de mitophagie des cellules cutanées comme principe actif cosmétique/pharmaceutique destiné à améliorer l'état de la peau et notamment à détoxifier la peau et/ou prévenir ou lutter contre le vieillissement cutané; en plus d'autres spécifications du principe actif, notamment issu d'une plante, d'une algue ou d'un levure; en plus des compositions comprenant et des procédés cosmétiques mettant en oeuvre ledit principe actif, notamment dans des quantités de 0,1 à 10 % par poids de la composition, caractérisé en ce que le principe actif est issu de *Ptérocladia capillacea*.

19. revendications: 1-5, 7, 9-12(toutes en partie)

Principe actif activateur de mitophagie des cellules cutanées comme principe actif cosmétique/pharmaceutique destiné à améliorer l'état de la peau et notamment à détoxifier la peau et/ou prévenir ou lutter contre le vieillissement cutané; en plus d'autres spécifications du principe actif, notamment issu d'une plante, d'une algue ou d'un levure; en plus des compositions comprenant et des procédés cosmétiques mettant en oeuvre ledit principe actif, notamment dans des quantités de 0,1 à 10 % par poids de la composition, caractérisé en ce que le principe actif est issu de *Palmaria palmata*.

20. revendications: 1-5, 7, 9-12(toutes en partie)

Principe actif activateur de mitophagie des cellules cutanées comme principe actif cosmétique/pharmaceutique destiné à améliorer l'état de la peau et notamment à détoxifier la peau et/ou prévenir ou lutter contre le vieillissement cutané; en plus d'autres spécifications du principe actif, notamment issu d'une plante, d'une algue ou d'un levure; en plus des compositions comprenant et des procédés cosmétiques mettant en oeuvre ledit principe actif, notamment dans des quantités de 0,1 à 10 % par poids de la composition, caractérisé en ce que le principe actif est issu de *Chlorella vulgaris*.

21. revendications: 1-5, 8-12(toutes en partie)

Principe actif activateur de mitophagie des cellules cutanées comme principe actif cosmétique/pharmaceutique destiné à améliorer l'état de la peau et notamment à détoxifier la peau et/ou prévenir ou lutter contre le

SUITE DES RENSEIGNEMENTS INDIQUES SUR PCT/ISA/ 210

vieillissement cutané; en plus d'autres spécifications du principe actif, notamment issu d'une plante, d'une algue ou d'un levure; en plus des compositions comprenant et des procédés cosmétiques mettant en oeuvre ledit principe actif, notamment dans des quantités de 0,1 à 10 % par poids de la composition, caractérisé en ce que le principe actif est issu de *Metschnikowa hawaiensis*.

22. revendications: 1-5, 8-12(toutes en partie)

Principe actif activateur de mitophagie des cellules cutanées comme principe actif cosmétique/pharmaceutique destiné à améliorer l'état de la peau et notamment à détoxifier la peau et/ou prévenir ou lutter contre le vieillissement cutané; en plus d'autres spécifications du principe actif, notamment issu d'une plante, d'une algue ou d'un levure; en plus des compositions comprenant et des procédés cosmétiques mettant en oeuvre ledit principe actif, notamment dans des quantités de 0,1 à 10 % par poids de la composition, caractérisé en ce que le principe actif est issu de *Candida magnoliae*.

23. revendications: 1-5, 8-12(toutes en partie)

Principe actif activateur de mitophagie des cellules cutanées comme principe actif cosmétique/pharmaceutique destiné à améliorer l'état de la peau et notamment à détoxifier la peau et/ou prévenir ou lutter contre le vieillissement cutané; en plus d'autres spécifications du principe actif, notamment issu d'une plante, d'une algue ou d'un levure; en plus des compositions comprenant et des procédés cosmétiques mettant en oeuvre ledit principe actif, notamment dans des quantités de 0,1 à 10 % par poids de la composition, caractérisé en ce que le principe actif est issu de *Saccharomyces cerevisiae*.

24. revendications: 1-5, 8-12(toutes en partie)

Principe actif activateur de mitophagie des cellules cutanées comme principe actif cosmétique/pharmaceutique destiné à améliorer l'état de la peau et notamment à détoxifier la peau et/ou prévenir ou lutter contre le vieillissement cutané; en plus d'autres spécifications du principe actif, notamment issu d'une plante, d'une algue ou d'un levure; en plus des compositions comprenant et des procédés cosmétiques mettant en oeuvre ledit principe actif, notamment dans des quantités de 0,1 à 10 % par poids de la composition, caractérisé en ce que le principe actif est issu de

SUITE DES RENSEIGNEMENTS INDIQUES SUR PCT/ISA/ 210

Torulaspora delbrueckii.

25. revendications: 1-5, 8-12(toutes en partie)

Principe actif activateur de mitophagie des cellules cutanées comme principe actif cosmétique/pharmaceutique destiné à améliorer l'état de la peau et notamment à détoxifier la peau et/ou prévenir ou lutter contre le vieillissement cutané; en plus d'autres spécifications du principe actif, notamment issu d'une plante, d'une algue ou d'un levure; en plus des compositions comprenant et des procédés cosmétiques mettant en oeuvre ledit principe actif, notamment dans des quantités de 0,1 à 10 % par poids de la composition, caractérisé en ce que le principe actif est issu de Pichia anomala.
